RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FALINVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 163.940 euros
Siège Social : 30B Route de Béthune
62300 LENS
RCS ARRAS 539 303 099

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1er OCTOBRE 2026

L'an deux mille-vingt-six,
Le premier octobre, à neuf heures,
Au siège social.

Le soussigné **Monsieur FALDUTO Jean**, associé unique et seul gérant de la société **« FALINVEST »,** propriétaire de la totalité des 14.000 parts sociales de 11,71 euros chacune, émises par la Société à Responsabilité Limitée **« FALINVEST »**, au capital de 163.940 euros :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- **Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;**
- **Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;**
- **Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;**
- **Nomination de l'organe de direction de la Société ;**
- **Pouvoirs.**

L'associé unique donne lecture du rapport du commissaire sur la situation de la société. Puis l'associé unique prend les décisions suivantes conformément aux dispositions légales :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la transformation prévu à l'article L 224-3 du Code de commerce constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports prévus par les articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé, ***à compter de ce jour***.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société n'est pas modifiée.

Le capital social reste fixé à la somme de 163.940 euros. Il sera désormais divisé en 14.000 actions de 11,71 euros chacune, numérotées de 1 à 14.000, entièrement libérées et toutes détenues par l'associé unique.

Les fonctions de Gérant, exercées par **Monsieur FALDUTO Jean** prennent fin ***à compter de ce jour.***

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'associée unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Président de la Société ***à compter de ce jour,*** sans limitation de durée :

- **Monsieur FALDUTO Jean**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

SIXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

****

De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
qui après lecture a été signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur FALDUTO Jean

[redacted]